



Réduisons nos déchets !

Mettez-vous au compostage !

Sur l'Agglo, un foyer produit chaque année plus de cent kilos de déchets verts qui bien souvent sont déposés en déchetteries ou mis à la poubelle, induisant un coût de plus de 650 000 € de collecte et de traitement pour la collectivité. C'est pourquoi l'Agglo a entamé depuis 2003 une campagne de sensibilisation au compostage et a mis à disposition de sa population près de 11 650 composteurs individuels.

Compostez, vous aussi, vos déchets de cuisine et vos déchets de jardin !

8

Le compostage et la récupération des déchets verts



En quelle quantité ?

> De 1 à 2 kg de compost/m²/an (environ 1 à 3 pelletées) pour les rosiers, les arbres fruitiers, les légumes assez peu exigeants (carottes, laitues...).

> De 3 kg/m²/an (environ 3 à 5 pelletées) pour les petits fruits (cassis, framboisiers, fraisiers..) et pour les légumes gourmands (poireaux, pommes de terre, tomates, courgettes, aubergines...).

Quand faut-il apporter du compost ?

Les saisons idéales à l'apport du compost sont le début du printemps et le début de l'automne, moments propices à la vie biologique du sol, sous l'effet de la chaleur et des pluies, et au besoin des plantes.



Que faire des grosses quantités de déchets verts ?

Parce qu'ils constitueraient un apport trop important en une seule fois, et ne respecteraient pas l'équilibre « carbone-azote », les grosses quantités de tontes de pelouse ou de tailles de haies sont à utiliser en priorité en paillis (voir jardifiche n°5).

Pour en savoir plus :

www.loiret-nature-environnement.org – 02 38 56 90 64



Textes et photos : MCE, Denis Pépin et LNE.
Graphisme : Cécile Aquisti - 06 89 53 51 75
Illustrations : Dominique Charron



Avec le soutien de :



8

Le compostage et la récupération des déchets verts



Composter c'est quoi ?

Composter consiste à laisser se décomposer naturellement les déchets du jardin et de la cuisine, soit dans un composteur, soit en tas, à l'air libre. En 6 mois à un an, les vers de fumiers (ver rouge), les bactéries et les micro-organismes du sol transformeront ces déchets en compost, c'est-à-dire en engrais organique et en amendement fertile, riche en humus.



Pourquoi composter ?

• Le compostage permet :

- > de disposer gratuitement d'un engrais complet et gratuit,
- > d'avoir une terre plus riche, plus facile à travailler et plus fertile,
- > de mieux retenir l'eau et les éléments fertilisants sur la terre.

• Il permet en plus :

- > de réduire d'1/3 la poubelle de déchets ménagers,
- > de sortir sa poubelle moins souvent et de limiter les odeurs,
- > d'éviter d'emmener une grande partie des déchets verts à la déchèterie.

Que peut-on composter ?

D'un point de vue général, tous les déchets d'origine végétale et qui n'ont pas été traités, comme l'indique le tableau ci-dessous.

OUI

- Les déchets du jardin : fleurs fanées, feuilles mortes, tontes de pelouse en quantités modérées, déchets du potager, tailles de haies broyées, herbes spontanées non graminées.
- Les déchets de la cuisine : épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'oeufs, marcs de café et de thé, pain rassis...
- Autres : fumiers d'animaux, cendres en petite quantité, copeaux et sciure de bois non traités, serviettes en papier (essuie-tout), paille, foin, litière pour animaux...

NON

- Les matériaux non dégradables : plastiques, métaux, verre...
- Les déchets pollués ou toxiques
- Les papiers et cartons imprimés
- Les sacs aspirateurs pleins
- Les balayures de la maison
- Les tailles de thuyas, chamaecerasus, toxiques pour le compost

Les jardifiches - les solutions techniques et les matériels

Les jardifiches - les solutions techniques et les matériels

Le compostage et la récupération des déchets verts

• Attention particulière :

Les restes de viande, poisson, laitages, graisse peuvent être ajoutés en petite quantité et bien mélangés aux autres déchets. Les os et coquilles épaisses doivent être broyés. Pour les feuilles épaisses (laurier-palme, platane...), privilégier leur recyclage en paillis longue durée.

Les règles d'or du compostage

• Règle n°1 : respecter un bon équilibre carbone/azote

Il faut alterner les apports de déchets :

> Riches en azote : ils sont en général verts, humides, mous (ex. tontes de pelouse, épluchures, fanes de légumes...).

> Riches en carbone : ils sont en général bruns, secs, rigides (ex. feuilles mortes, sciure, tiges sèches...).

Les éléments riches en carbone sont produits plutôt de la fin de l'été à l'hiver alors que les éléments riches en azote sont produits tout au long de l'année. Stockez les éléments riches en carbone pour en apporter régulièrement au compost.

• Règle n°2 : mélanger, aérer, lors de chaque apport

Pour aérer le compost, favoriser la décomposition et obtenir un compost homogène, il est important de mélanger les déchets organiques qui viennent d'être apportés avec la couche immédiatement au-dessous. Inutile de tout remuer, une petite fourche ou simple griffe suffira comme outil.

• Règle n°3 : diviser, fractionner les déchets

Plus les déchets sont de petites tailles, plus ils se dégradent facilement. N'hésitez pas à découper, écraser, broyer (tondeuse, broyeur)... les déchets apportés.

• Règle n°4 : surveiller l'humidité

Le compost ne doit être ni trop sec, ni trop humide. Un compost de bonne qualité est légèrement humide mais pas « juteux ». La présence de filaments blanchâtres est le signe d'un compost trop sec.



Comment savoir si mon compost est mûr ?

Un compost mûr doit avoir un aspect homogène, une couleur sombre (un aspect de terreau) : il ne doit pas rester de morceaux.

Quelles est la différence entre un terreau et un compost ?

Le terreau du commerce est un support de culture destiné à remplacer la terre dans les bacs, pots... Il ne nourrit pas les plantes, sauf si des engrais ou du compost y sont ajoutés. Le compost est une forme d'humus obtenu à partir de déchets végétaux ou de fumier qui améliore la structure du sol et nourrit les plantes ; ce n'est pas un support de culture.



Comment utiliser son compost une fois « mûr » ?

> épandre le compost au pied des plantes gourmandes : rosiers, framboisiers, fraisiers, tomates, poireaux, choux, entre les rangs de légumes comme sur cette photo ;

> l'idéal ensuite, est de griffer la terre pour incorporer le compost à la surface du sol, puis de couvrir le sol avec un paillis ;

> dessous, les vers de terre et les microorganismes finiront de le digérer et de le transformer en humus tout en libérant les sels minéraux pour les besoins des plantes.

Votre commune a réussi, pourquoi pas vous ?

En 2010, 17 communes du Loiret dont 11 de l'Agglo, sont signataires de la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et nos villages » : elles se sont engagées à ne plus utiliser à terme de pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

M. MANTOT, responsable du service des espaces verts de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.



Distribution de compost à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin

interview

Loiret Nature Environnement :

« Est-ce que vous compostez vos déchets ? »

M. MANTOT : « Tous nos déchets verts tels que les feuilles, les branches taillées et les plantes fleuries sont compostés après avoir été broyés. Le compost obtenu, mélangé à du terreau, sert au renouvellement de substrat des jardinières. La proportion est de 1/3 de compost pour 2/3 de terreau. Ce compost est également utilisé comme un apport de fond lorsque nous renouvelons les massifs. Quinze mètres cube de compost sont utilisés chaque année. Nous avons par ailleurs organisé une distribution de compost aux habitants de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin en avril 2009. Nous remplissons leurs jardinières de compost et en échange, ils s'engageaient à les garnir de plantes à fleurs et à les rendre visibles de la rue. »

Alerte santé !

Pesticides = Danger pour la santé !
L'usage domestique de pesticides, particulièrement durant la grossesse, s'accompagne d'une fréquence accrue de cancers (leucémies aiguës, lymphomes) chez l'enfant.
(Ménégaux F. et al, 2006 ; Rudant J., Ménégaux F. et al, 2007)

